

Déchets médicaux : La

ALERTE. De nombreuses études, dont celle du professeur Taïb Ajzoul “Les déchets médicaux et pharmaceutiques au Maroc: gestion, traitement et cadre juridique”, présentée le 3 mars 2011 à Tétouan, démontrent la gravité des déchets médicaux.

PAR ABDELHAK NAJIB



La loi 28.00 relative à la gestion et l'élimination des déchets médicaux et pharmaceutiques au Maroc ne sert pas à grand chose. Il suffit de faire un tour près des grandes structures hospitalières pour se rendre compte de la vacuité d'une telle loi. Des seringues usagées, des ampoules vides, des gants de médecins, du coton taché de sang, et d'autres produits médicaux sont jetés dans des poubelles publiques, en pleine rue. «On les ramasse dans des poubelles et des sacs en plastique. Je sais que ces seringues peuvent provoquer des infections,

c'est pour cela qu'on les met dans des sacs poubelle, mais des fois on les trouve jetées dans la rue, c'est vrai».

Situation d'urgence

Ce qu'atteste ici cette infirmière d'un centre hospitalier de Casablanca peut être étayé par plusieurs autres témoignages d'autres fonctionnaires de la santé publique, qui, devant l'évidence, ne nient pas le danger de ce fléau qui guette les populations au Maroc. Les chiffres sont clairs et ne souffrent aucune ombre. Au Maroc, on estime à plus de 40.000 tonnes la

Les seringues usagées deviennent souvent des jouets entre les mains des enfants...

quantité de déchets médicaux produits annuellement, dont plus de 10.000 tonnes considérés comme très dangereux. Les autorités de tutelle, et surtout le ministère de la Santé publique, se veulent rassurantes. Il y a certes tout un mécanisme pour récolter et se débarrasser de ces déchets pour éviter les risques de contamination et autres effets nocifs sur la santé des citoyens. Pourtant, tous les observateurs, y compris des responsables au ministère de la Santé, affirment qu'il reste du chemin à faire pour assurer une meilleure gestion des déchets médicaux. En tête des risques, il y

La bombe à retardement

à les contaminations par le sang. Et comment ne pas être alarmé quand on voit que de nombreux enfants transforment des seringues usagées en jouets? Ces mêmes seringues, qui ont servi à des transfusions sanguines et autres piqûres, sont réutilisées par des adultes dans le tatouage au henné ou bien à des fins de toxicomanie.

Un désastre sanitaire

On le voit bien, autant le personnel sanitaire que la population peuvent être exposés à des risques d'infections diverses, d'intoxication ou de blessures. Sans oublier que ces déchets ont un effet désastreux sur l'environnement par pollution du sol, de l'eau et de l'air. Dans certains milieux ruraux, près des dispensaires, les mêmes seringues nagent dans des flaques d'eau et

Quelques chiffres:

Au Maroc, on estime à plus de 40.000 tonnes la quantité de déchets médicaux produits annuellement, dont plus de 10.000 tonnes considérés comme très dangereux.

peuvent parfois être jetés par les enfants dans les puits. La question qui est posée est de savoir qui rendre responsable d'un tel désastre à la fois sanitaire et écologique? Faut-il incriminer les structures hospitalières ou les cliniques privées qui, par négligence ou par souci d'économie, préfèrent se débarrasser de leurs déchets médicaux dans des décharges publiques au lieu de les traiter?

Une urgence nationale

Face à ces dérapages qui sévissent en toute impunité, il y a la loi 28.00 qui préconise une élimination pure et simple de «*tous résidus résultant d'un processus d'extraction, exploitation, transformation, production, consommation, utilisation, contrôle ou filtration, pour ne pas porter atteinte à la santé, à la*

salubrité publique et à l'environnement». C'est dans ce sens que le livre publié par le Pr. Taïb Ajzoul, préfacé par le Dr. Omar Cherkaoui, ancien directeur du CHU de Rabat, tombe à point nommé pour tirer la sonnette d'alarme.

Expliquer les risques encourus, les méthodes à suivre pour protéger les citoyens et les meilleures techniques pour traiter les déchets médicaux sont aujourd'hui une urgence nationale. Dans ce sens, un appel a été lancé aux professionnels de la Santé pour qu'ils s'organisent de mieux en mieux afin de suivre et maîtriser les différentes étapes de la filière de gestion des déchets depuis leur tri dans les sites de production, jusqu'à leur élimination adéquate en passant par leur conditionnement spécifique et leur transport.■

Un livre référence pour tirer la sonnette d'alarme

La Faculté des Sciences de Tétouan a été le théâtre, le 3 mars 2011, de la cérémonie de présentation du livre *Déchets médicaux et pharmaceutiques au Maroc: gestion, traitement et cadre juridique*, du docteur Taïb Ajzoul, professeur à l'Université Abdelmalek Es-Saâdi de Tétouan. Il s'agit là d'une grande contribution scientifique qui vise à protéger les citoyens marocains. Présenté devant un parterre de médecins et de professeurs, cet ouvrage a fait l'unanimité dans le sens où son apport est capital aujourd'hui.

Tous les spécialistes ont souligné l'importance de cette nouvelle parution scientifique et environnementale du docteur Taïb Ajzoul, considérée comme unique en son genre au Maroc. Le danger de ces déchets pour le Maroc aura des répercussions énormes autant sur le plan de la santé que de l'environnement si les autorités publiques, les chercheurs, les élus et les professionnels ne réagissent pas en temps opportun. Cet important ouvrage de 230 pages dévoile les secrets des activités de soin qui génèrent

une quantité croissante de déchets médicaux et pharmaceutiques pouvant être sources de risques infectieux, mécaniques, radioactifs, chimiques et toxiques, alors que leur gestion est devenue obligatoire afin de protéger la santé de l'homme et l'environnement dans lequel il vit. Aujourd'hui, les chiffres établissent au Maroc l'importance du risque pour la santé dans l'ensemble des étapes de gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques et leur élimination, leur transport jusqu'aux unités de traitement pour leur élimination.

Le Pr. Ajzoul explique dans son ouvrage que l'État a mis en œuvre un arsenal de textes, de décrets, de lois et d'autres mesures pour faire du cadre juridique un moyen à même de sensibiliser les sociétés de traitement des déchets médicaux et pharmaceutiques. Parmi ces mesures juridiques, l'auteur a passé à la loupe les articles 70 à 79 de la loi 28.00 qui sanctionne, entre autres, le refus de fournir des données sur les DMP, la non-teneur de l'inventaire, la remise des DMP dangereux pour une gestion quelconque à une personne ou une installation non autorisée. ■

